

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 MARS 2025**

Délibération n°2025.03.026.B

PLIE 2025 : Demande de subvention auprès de la région Nouvelle-Aquitaine

LE ONZE MARS DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 05 mars 2025

Secrétaire de Séance: Michel BUISSON

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Excusé(s):

Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025_03_26B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.03.026.B**

Rapporteur : Monsieur BUISSON

PLIE 2025 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : EMPLOI POUR TOUS

Enjeux : [30302 -3) PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Accès aux formations
ODD 8 : Création d'emploi et travail décent
ODD 10 : Egalité des chances

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi, GrandAngoulême assure la coordination du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). L'objectif du dispositif est de mettre en place des actions d'accompagnement renforcé à destination de demandeurs d'emploi en grande difficulté et de favoriser leur accès à un emploi durable. Ces actions sont cofinancées par l'agglomération et le département de la Charente en sa qualité d'organisme intermédiaire chargé de la gestion des crédits du Fonds social européen (FSE+) en Charente. Le protocole d'accord du PLIE est conclu pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

L'agglomération assure l'animation et la coordination du PLIE sur son territoire et contribue, à ce titre, à l'orientation, la formation et l'emploi des personnes les plus vulnérables en proposant notamment :

- D'informer, conseiller et accompagner les chercheurs d'emploi pour saisir les opportunités de formation et de qualification existantes,
- D'accompagner les entreprises pour les aider à recruter,
- De coordonner les acteurs et les dispositifs locaux favorisant la réussite des parcours d'insertion initiés.

Ainsi, une subvention est sollicitée auprès de la région Nouvelle-Aquitaine afin de développer l'accès à la formation des personnes qui en sont le plus éloignées pour favoriser le retour à l'emploi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025_03_26B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Les dépenses sont constituées des salaires de l'équipe du PLIE, de frais de fonctionnement, ainsi que des coûts d'accès à la base de données VieSion. Ces dépenses globales prévisionnelles s'élèvent à 224 088 € pour l'année 2025, dont une partie correspond à la valorisation de dépenses de personnel.

Le financement sollicité auprès de la région Nouvelle-Aquitaine est de 18 966 €, soit environ 8,5 % des coûts du projet.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée, à solliciter une subvention auprès de la région Nouvelle-Aquitaine au titre du PLIE pour l'année 2025.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à déposer le dossier auprès du service instructeur et à signer les conventions et avenants à intervenir.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---